EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Odile VIGNAL à Yves REVERSEAU, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Michel FANGET à Christine PERRET**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Madame Odile SAUGUES quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE donne pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA et quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n°5.
Monsieur Christophe BERTUCAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme GODARD et quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Chantal MERCIER-COURTY quitte la séance avant le vote du vœu relatif aux liaisons ferroviaires.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.
Mesdames et Messieurs Nicole BARBIN, Cyril CINEUX, Jean-Michel DUCLOS, Jacques LANOIR, Alain LAFFONT, Corinne NAJIM, Bruno SLAMA quittent la séance avant le vote de la question n°7 (fin de validité des pouvoirs de Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Bernard DANTAL).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°26.
Monsieur Guy BALLET quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°27.

Rapport N° 39

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Nous disposons au budget primitif 2012 d'un crédit de 39 920 € destiné à l'attribution de subventions exceptionnelles en faveur d'associations ou d'établissements publics.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL DE JAZZ DE CLERMONT-FERRAND JAZZ EN TETE 8 000 €

A l'occasion de la 25ème édition du festival, l'Association a souhaité proposer un programme de grande qualité pour conforter le rayonnement du festival dans le monde du jazz. Ce programme permettra notamment de présenter une création exceptionnelle du trompettiste américain Bill Mobley et de l'Orchestre d'Auvergne. Le concert proposé pendant le festival à la Maison de la Culture fera l'objet d'un enregistrement CD et d'une diffusion sur la chaine Mezzo.

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CLERMONT 1 500 €

Un concert exceptionnel intitulé « Lumière des Peuples » sera proposé à la Cathédrale à partir d'une œuvre originale créée par François Clément.

Ce concert fera l'objet d'un enregistrement CD.

STENOPE 1 000 €

Sténopé organise en octobre 2012, la 11ème édition du festival photographique Nicéphore sur le thème des « Féminitudes ».

Cette manifestation permettra de découvrir les œuvres de nombreuses artistes féminines dans différentes structures de la Ville (Hôtel Fontfreyde, Salle Camille Claudel, Maison de l'Eléphant…).

Toutefois, la location des œuvres programmées pour cette édition occasionne des frais supplémentaires au niveau du budget de la manifestation en raison du recours systématique à des transporteurs professionnels.

COMPAGNIE ATHRA 2 000 €

En complément de son travail dédié au spectacle vivant, la compagnie souhaite recourir à un dispositif vidéo en lien avec les photographies d'Alix Cléo Roubaud, qui ont inspiré le spectacle « La chambre (noire) – Polaroïd » et qui sera repris par la Ville de Saint-Herblin la saison prochaine, puis avec des pistes de diffusion à l'international (Taïpei…).

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de soutenir la création vidéo envisagée par la compagnie et lui permettre de saisir des opportunités de diffusions plus larges avec un travail de création de qualité.

CES DANSES **3 000 €**

Le projet artistique porté par Nadia Berkani a pour objet des rapprochements entre des programmes pluridisciplinaires (danse, graphisme, peinture, photographie, arts visuels) autour et à partir des cultures de l'Orient.

Un travail de recherche débutera par une résidence à Saint-Nectaire et une correspondance sera établie entre cette église romane et Notre Dame du Port où une installation est envisagée pour l'été 2013. Une exposition de robes brodées en Italie, avec le soutien de l'Institut français Italia, ainsi qu'en Auvergne, est l'un des éléments de ce projet auquel le Musée Bargoin sera également associé.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'apporter une contribution aux soutiens des autres partenaires financiers (DRAC, Région, Département) à hauteur de 3000 €, pour les travaux de conception et broderie par des brodeuses auvergnates en préfiguration à cette manifestation.

D E L I B E R A T I O N

Les propositions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 octobre 2012

LE MAIRE,

Serge GODARD